

ABONNEMENT SCOLAIRE

Pour le voyageur régulier

Réduction : 80% sur le prix ☉ 1ère classe
de l'Abonnement Trajet ☉ 2ème classe

☉ Combinable avec TEC, De Lijn, STIB
☉ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

Tu peux voyager de façon illimitée entre 2 gares belges ou points d'arrêts (points frontière inclus) qui relient une gare de ton choix à ton établissement scolaire ou lieu de stage.

Si tu te rends à l'école (ou si tu suis un stage) à l'étranger, ton abonnement est valable jusqu'au point frontière uniquement. Inversement, si ton école se trouve en Belgique, mais que tu séjournes à l'étranger, ton abonnement sera émis à partir du point frontière jusqu'à la gare la plus proche de ton école.

Si ton Abonnement Scolaire est combiné avec un transport régional STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu peux l'utiliser sur leurs réseaux respectifs selon les conditions d'utilisation définies par chaque société de transport régional choisie. Ces conditions sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage :

- Les personnes en contrat d'apprentissage, en stage ou les étudiants en doctorat ont également droit à un Abonnement Scolaire.
- Tu peux également demander un Abonnement Scolaire si tu suis une formation auprès de « SYNTRA », « IFAPME » ou « ESPACE FORMATION PME ».

Attention !

Pour pouvoir acheter un Abonnement Scolaire, tu ne dois pas percevoir de revenus professionnels ou de remplacement, ni d'allocation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB. Les jeunes qui suivent une formation dans une école d'adultes ou une formation (obligatoire) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont aussi exclus.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton Abonnement Scolaire est chargé sur une carte MOBIB personnelle valable, émise par la SNCB, TEC, STIB ou De Lijn.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouvel Abonnement Scolaire

La demande d'un nouvel Abonnement Scolaire se fait uniquement au guichet. Sur présentation de ta carte d'identité*, le personnel de vente chargera ton abonnement sur ta carte MOBIB (si tu en a déjà une, prends-là avec toi pour éviter d'en acheter une nouvelle).

Tu peux acheter ton abonnement scolaire au maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, il y a deux possibilités:

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

* Voir lexique



Remarque : tu peux aussi demander un Abonnement Scolaire pour aller en train à ton stage.

Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.

Tu peux également combiner ton Abonnement Scolaire avec 2 au maximum des 3 sociétés de transport régionales: TEC/STIB/De Lijn.

Pour la combinaison avec TEC : communique les noms exacts des arrêts TEC de ton parcours.

Pour la combinaison STIB, l'abonnement est possible si la gare de départ ou de destination est une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Si ton Abonnement Scolaire est (partiellement) payé par un tiers, remets au guichet une attestation tiers-payant, remplie et signée par le tiers.

Prolongation d'un Abonnement Scolaire

Si ton Abonnement n'est plus valable, tu peux le prolonger :

- à un automate de vente ou au guichet : jusque maximum 31 jours à l'avance
- Via le site internet letrain.be (via ton compte 'MySNCB') :
 - pour les abonnements non-combinés : maximum 31 jours à l'avance;
 - pour les abonnements combinés (TEC/De Lijn/STIB) : entre 31 jours et 5 jours à l'avance.

La période de validation peut commencer à n'importe quelle date. L'interruption entre 2 validations est autorisée.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton Abonnement Scolaire.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est à chaque fois nécessaire pour prolonger ton Abonnement Scolaire. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- Au guichet;
- Via le site SNCB (via ton compte 'MySNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharges ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton Abonnement Scolaire pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

En cas de Convention Tiers Payant, tu as également besoin à chaque fois, en plus de ton attestation scolaire, d'une nouvelle attestation Tiers payant à l'expiration de ton abonnement. Celle-ci peut t'être remise au guichet ou être téléchargée sur le site internet.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, ton Abonnement Scolaire n'est pas valable.
- Ton Abonnement Scolaire est valable pour un nombre illimité de voyages sur le trajet, dans la classe et pendant la période de validité choisis. Tu peux commencer, interrompre ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- Durant la période de validité de ton Abonnement, tu peux voyager sans restriction par l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination ou par un itinéraire alternatif*.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport additionnel qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), ton Abonnement Scolaire comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présente ta Carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la ou des zone(s), sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement. Tu dois à chaque fois être en possession de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.

* Voir lexique



A QUEL PRIX ?

Réduction de 80% par rapport au prix d'un Abonnement Trajet.

Le prix de ton Abonnement Scolaire figure dans la rubrique 'Tarifs' et varie en fonction de:

- la classe choisie (1^{ère} ou 2^{ème})
- la durée de ton abonnement : 1 mois, 3 mois ou 12 mois
- la distance la plus courte entre ta gare de départ et de destination. Le prix est calculé sur la base d'une distance minimale de 3 km ou d'une distance maximale de 150 km.

Si ton trajet fait partie d'une même zone, le prix de ton Abonnement Scolaire est calculé sur la base d'une distance forfaitaire de 3 km.

Si tu souhaites combiner ton abonnement avec TEC, De Lijn et/ou la STIB (2 maximum), le prix de ton Abonnement Scolaire sera majoré d'un supplément pour le transport régional choisi.

DÉTERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB

Voir fiche « Support de votre titre de transport ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton Abonnement Scolaire est effectué au guichet d'une gare de ton choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie qui t'empêche de quitter ton domicile (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Ton Abonnement Scolaire est remboursé intégralement au guichet jusqu'avant la période de validation, ainsi que le jour même si l'annulation a lieu dans les 30 minutes à partir de l'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un abonnement d'1 mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'abonnement en fonction des mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs.

| Nombre de mois utilisés | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8-12 |
|-------------------------|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|------|
| Abonnement annuel | 30% | 40% | 50% | 60% | 70% | 80% | 90% | 100% |
| Abonnement trimestriel | 40% | 70% | 100% | x | x | x | x | x |

- En cas de modification de l'horaire des trains, tu n'as droit à aucune forme de remboursement ou d'indemnisation.
- En cas d'absence d'une voiture de première classe ou si la voiture de 1^e classe a été déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 15 jours calendrier, date du voyage incluse, transmets ta demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit t'être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acquis sur présentation d'un bon de compensation ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs, tarifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Si tu as 18 ans ou plus et que tu as prolongé ton Abonnement Scolaire en ligne, mais qu'il s'avère après quelques jours que l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total t'est remboursé avant la début de ta période de validation. Durant la période de validation, des frais administratifs sont facturés.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger ton abonnement durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs. Tu peux également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, le prix du nouvel abonnement dépendra du nombre de jours durant lequel ton ancien abonnement était encore valable. La valeur résiduelle de ton ancien abonnement est déduite du prix total de ton nouvel abonnement. Tu ne paieras ainsi que la différence entre le prix de ton nouvel abonnement et la valeur résiduelle de ton ancien abonnement.

COMMENT PASSER DE 2ÈME EN 1ÈRE CLASSE ?

- Ton Abonnement Scolaire est valable en 2^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achète un billet de Surclassement* simple ou aller-retour à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur letrain.be, dans le train au Tarif à Bord). Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - En semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - Pendant le week-end et les jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50% pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 Le prix de ce surclassement est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.
- Vous pouvez aussi acheter des cartes de 10 surclassements pour un trajet défini à l'automate ou au guichet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels-Airport-Zaventem, tu ne paies pas de supplément 'Diabolo'. Présente ta Carte MOBIB face au lecteur pour l'ouverture des portiques de l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare où tu effectues une correspondance, le supplément Diabolo* n'est pas dû.
- Si tu descends à Brussels-Airport-Zaventem sans y prendre de correspondance et que Brussels-Airport-Zaventem n'est pas la gare de départ ou de destination de ton abonnement, tu dois te procurer un billet 'Supplément Diabolo'.

* Voir lexique



- Si tu utilises ton Abonnement Scolaire dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procure-toi un supplément séparé. Pour plus d'infos sur l'achat de ce billet, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **Puis-je interrompre mon voyage ?**
Tu peux interrompre ton voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre tes gares de départ et de destination.
- **Puis-je changer de destination lors du voyage ?**
Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire le plus court entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes un titre de transport couvrant le trajet que tu parcours entre la gare sur l'itinéraire le plus court en kilomètres et ta nouvelle destination. Tu peux acheter ce titre de transport aux automates, au guichet, via le site internet ou dans le train (avec le 'Supplément Tarif à bord').
- **Puis-je utiliser 2 titres de transport consécutifs ?**
Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de ta Carte. Dans ce cas, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et un itinéraire alternatif* est d'application. Tu présentes toujours tes deux titres de transport à l'accompagnateur de train lors du contrôle dans le train. Si tu souhaites combiner ton Abonnement Scolaire avec une Key Card ou un trafic transfrontalier, consulte la fiche concernée.
- **D'autres avantages ?**
 - Tu peux bénéficier d'un tarif avantageux aux parkings gérés par B-Parking.
 - Si une Convention Tiers-payant a été signée avec la SNCB, il se peut que tu ne doives pas payer la totalité du prix de ton Abonnement Scolaire. Dans ce cas, le tiers paie (en partie) ton abonnement scolaire.

* Voir lexique

